

Massignieu-de-Rives

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



5.2

Plan de zonage zoom sur les hameaux Différentes échelles

Vu pour être
annexé à la
délibération du
24 juillet 2025

Le Maire

Projet prescrit par délibération du 12 décembre 2017
Projet arrêté par délibération du 24 juillet 2025



La Tuilière

Echelle 1/1000e

N

A

U

h

Np

3



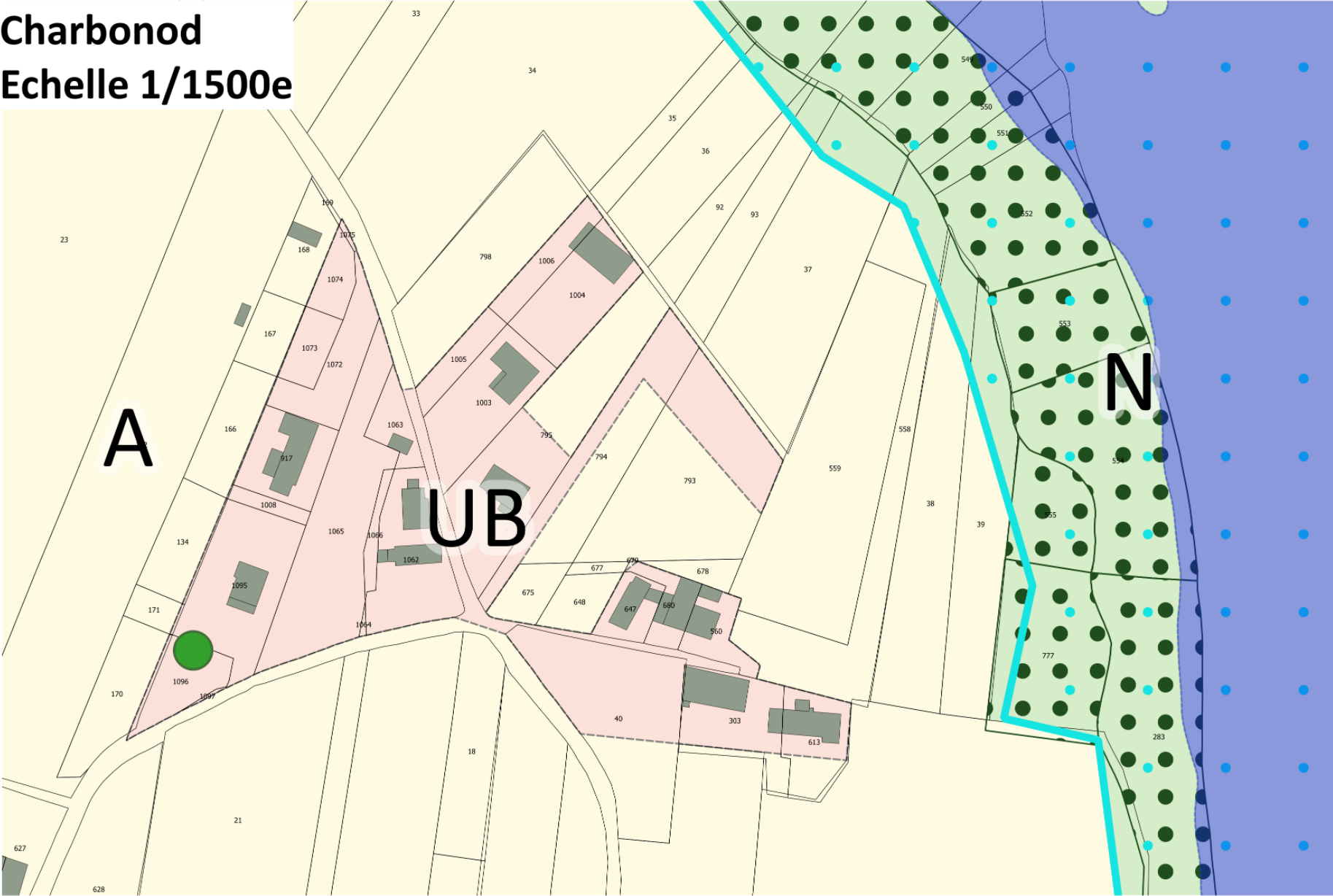
N°	Elément identifié
1	Ancien four à pain – Les Mures
2	Ancien four à pain – Charbonod
3	Ancienne habitation – La Tuilière
4	Oratoire – La Planche
5	Calvaire en pierre – La Tour
6	Domaine - Rives
7	Belle propriété – Rives
8	Eglise – Massignieu
9	Tombes remarquables et leur enclos – Massignieu
10	Oratoire et vierge – Massignieu
11	Ancienne Mairie – Ecole – Massignieu
12	Monument aux morts – Massignieu
13	Lavoir - Massignieu
14	Muret en pierres – Massignieu
15	Ancienne grange – Massignieu
16	Fontaine Paccard – Massignieu
17	Ancienne habitation – Massignieu
18	Puits – Massignieu
19	Calvaire en bois – Crettelaz
20	Lavoir couvert – Grand Ecrivieu
21	Ancien presbytère – Grand Ecrivieu
22	Puits – Grand Ecrivieu
23	Ancienne grange – Grand Ecrivieu
24	Ancien château – Grand Ecrivieu
25	Puits – Grand Ecrivieu
26	Ancienne grange – Grand Ecrivieu
27	Four banal – Grand Ecrivieu
28	Lavoir couvert - Sillins

	Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. R 151-6 du Code de l'Urbanisme))
	Emplacement réservé (art. L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide protégée (art. L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Ensemble paysager protégé (art. L 151-19 et L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment d'intérêt patrimonial protégé (art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Secteur à constructibilité limitée liée à la présence de risques naturels (Art. R 151-31 et R 151-34 du Code de l'Urbanisme)
	Secteur de Mixité Sociale (art. L.151-15 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement d'arbres protégé (art L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme)
	Elément d'intérêt patrimonial protégé (art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Elément paysager protégé (art L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme)

- UA : zone urbaine de centre ancien
- UAh : Zone urbaine de hameau ancien
- UB : zone urbaine pavillonnaire
- UC : zone urbaine destinée à la pratique du camping
- UE : zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et aux services publics
- UI : zone urbaine à vocation économique
- 1AUc : zone à urbaniser pour la pratique du camping
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle d'intérêt paysager
- Nc : zone naturelle destinée à l'extraction de matériaux
- Ner : zone naturelle destinée à l'aménagement d'une ferme photovoltaïque

Charbonod

Echelle 1/1500e



Liste des bâtiments et éléments patrimoniaux protégés

(art. L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

N°	Elément identifié
1	Ancien four à pain – Les Mures
2	Ancien four à pain – Charbonod
3	Ancienne habitation – La Tuilière
4	Oratoire – La Planche
5	Calvaire en pierre – La Tour
6	Domaine - Rives
7	Belle propriété – Rives
8	Eglise – Massignieu
9	Tombes remarquables et leur enclos – Massignieu
10	Oratoire et vierge – Massignieu
11	Ancienne Mairie – Ecole – Massignieu
12	Monument aux morts – Massignieu
13	Lavoir - Massignieu
14	Muret en pierres – Massignieu
15	Ancienne grange – Massignieu
16	Fontaine Paccard – Massignieu
17	Ancienne habitation – Massignieu
18	Puits – Massignieu
19	Calvaire en bois – Crettelaz
20	Lavoir couvert – Grand Ecrivieu
21	Ancien presbytère – Grand Ecrivieu
22	Puits – Grand Ecrivieu
23	Ancienne grange – Grand Ecrivieu
24	Ancien château – Grand Ecrivieu
25	Puits – Grand Ecrivieu
26	Ancienne grange – Grand Ecrivieu
27	Four banal – Grand Ecrivieu
28	Lavoir couvert - Sillins

Prescriptions graphiques

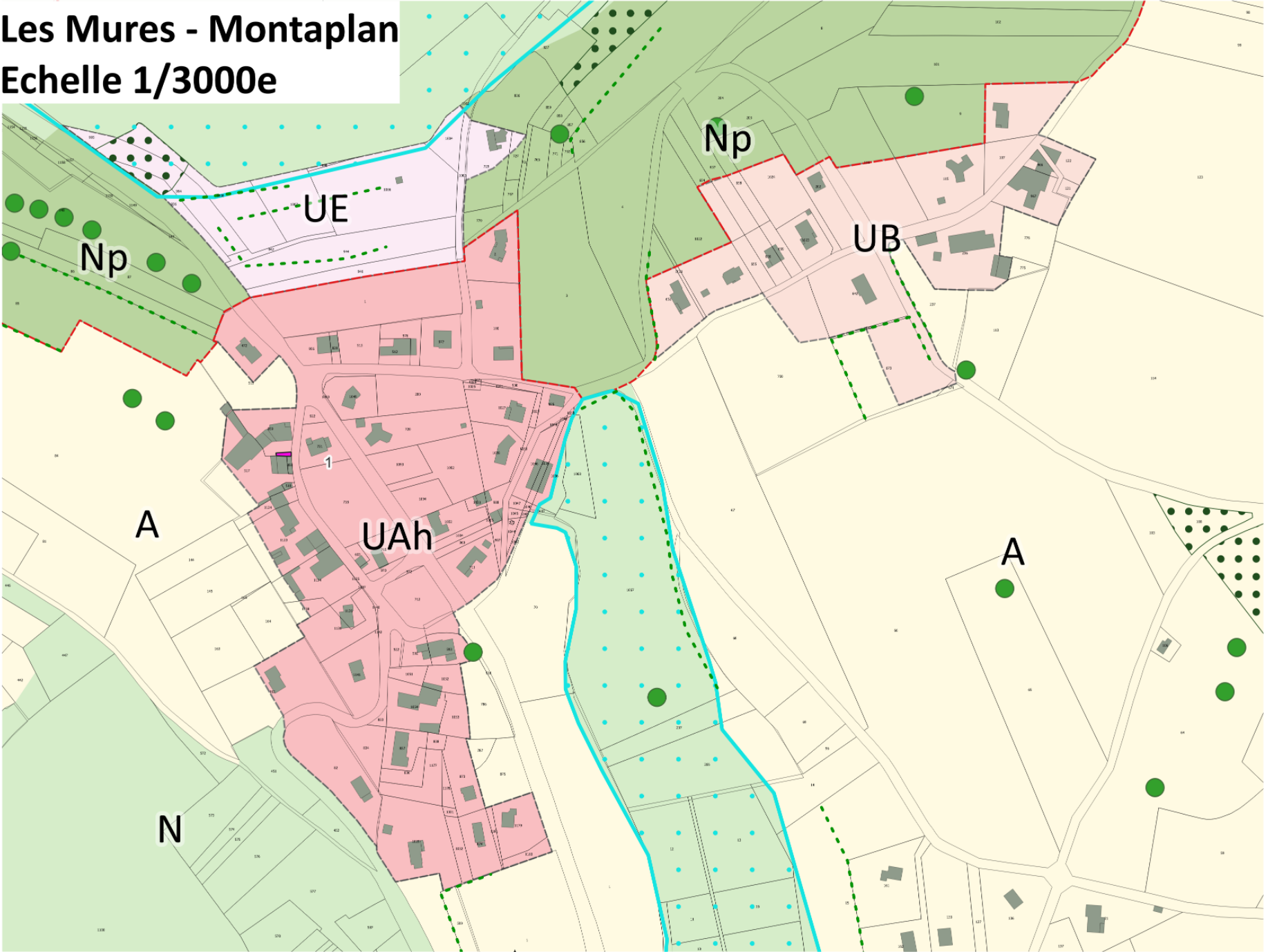
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. R 151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (art. L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide protégée (art. L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Ensemble paysager protégé (art. L 151-19 et L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment d'intérêt patrimonial protégé (art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur à constructibilité limitée liée à la présence de risques naturels (Art. R 151-31 et R 151-34 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de Mixité Sociale (art. L.151-15 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement d'arbres protégé (art L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme)
- Elément d'intérêt patrimonial protégé (art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Elément paysager protégé (art L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme)

Zonage

- UA : zone urbaine de centre ancien
- UAh : Zone urbaine de hameau ancien
- UB : zone urbaine pavillonnaire
- UC : zone urbaine destinée à la pratique du camping
- UE : zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et aux services publics
- UI : zone urbaine à vocation économique
- 1AUc : zone à urbaniser pour la pratique du camping
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle d'intérêt paysager
- Nc : zone naturelle destinée à l'extraction de matériaux
- Ner : zone naturelle destinée à l'aménagement d'une ferme photovoltaïque

Les Mures - Montaplan

Echelle 1/3000e



Liste des bâtiments et éléments patrimoniaux protégés

(art. L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

N°	Elément identifié
1	Ancien four à pain – Les Mures
2	Ancien four à pain – Charbonod
3	Ancienne habitation – La Tuilière
4	Oratoire – La Planche
5	Calvaire en pierre – La Tour
6	Domaine - Rives
7	Belle propriété – Rives
8	Eglise – Massignieu
9	Tombes remarquables et leur enclos – Massignieu
10	Oratoire et vierge – Massignieu
11	Ancienne Mairie – Ecole – Massignieu
12	Monument aux morts – Massignieu
13	Lavoir - Massignieu
14	Muret en pierres – Massignieu
15	Ancienne grange – Massignieu
16	Fontaine Paccard – Massignieu
17	Ancienne habitation – Massignieu
18	Puits – Massignieu
19	Calvaire en bois – Crettelaz
20	Lavoir couvert – Grand Ecrivieu
21	Ancien presbytère – Grand Ecrivieu
22	Puits – Grand Ecrivieu
23	Ancienne grange – Grand Ecrivieu
24	Ancien château – Grand Ecrivieu
25	Puits – Grand Ecrivieu
26	Ancienne grange – Grand Ecrivieu
27	Four banal – Grand Ecrivieu
28	Lavoir couvert - Sillins

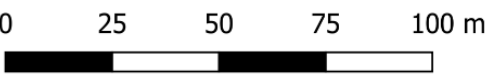
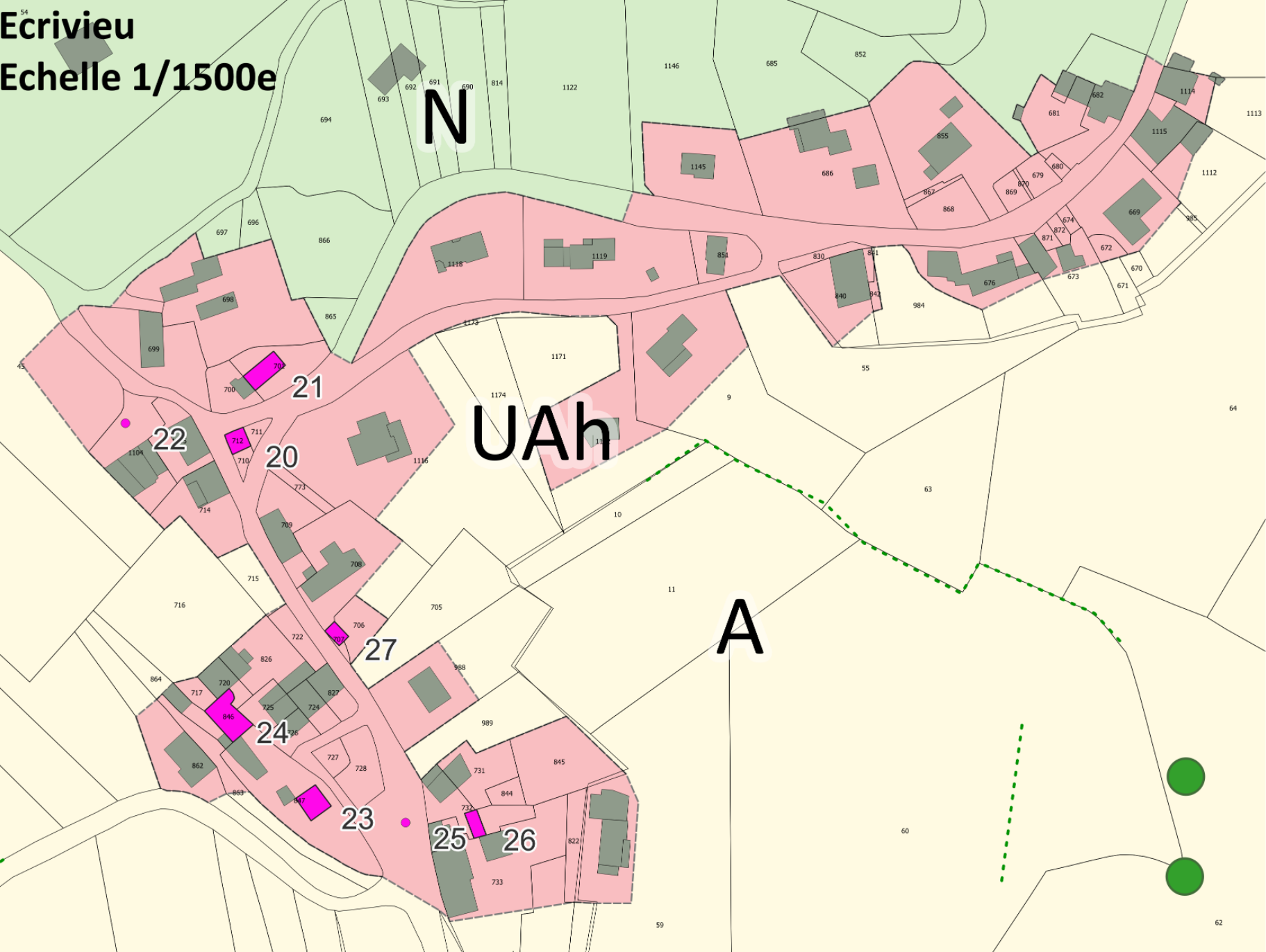
Prescriptions graphiques

- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. R 151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (art. L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide protégée (art. L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Ensemble paysager protégé (art. L 151-19 et L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment d'intérêt patrimonial protégé (art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur à constructibilité limitée liée à la présence de risques naturels (Art. R 151-31 et R 151-34 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de Mixité Sociale (art. L.151-15 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement d'arbres protégé (art L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme)
- Elément d'intérêt patrimonial protégé (art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Elément paysager protégé (art L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme)

Zonage

- UA : zone urbaine de centre ancien
- UAh : Zone urbaine de hameau ancien
- UB : zone urbaine pavillonnaire
- UC : zone urbaine destinée à la pratique du camping
- UE : zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et aux services publics
- UI : zone urbaine à vocation économique
- 1AUc : zone à urbaniser pour la pratique du camping
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle d'intérêt paysager
- Nc : zone naturelle destinée à l'extraction de matériaux
- Ner : zone naturelle destinée à l'aménagement d'une ferme photovoltaïque

Ecrivieu
Echelle 1/1500e



Liste des bâtiments et éléments patrimoniaux protégés
(art. L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

N°	Elément identifié
1	Ancien four à pain – Les Mures
2	Ancien four à pain – Charbonod
3	Ancienne habitation – La Tuilière
4	Oratoire – La Planche
5	Calvaire en pierre – La Tour
6	Domaine - Rives
7	Belle propriété – Rives
8	Eglise – Massignieu
9	Tombes remarquables et leur enclos – Massignieu
10	Oratoire et vierge – Massignieu
11	Ancienne Mairie – Ecole – Massignieu
12	Monument aux morts – Massignieu
13	Lavoir - Massignieu
14	Muret en pierres – Massignieu
15	Ancienne grange – Massignieu
16	Fontaine Paccard – Massignieu
17	Ancienne habitation – Massignieu
18	Puits – Massignieu
19	Calvaire en bois – Crettelaz
20	Lavoir couvert – Grand Ecrivieu
21	Ancien presbytère – Grand Ecrivieu
22	Puits – Grand Ecrivieu
23	Ancienne grange – Grand Ecrivieu
24	Ancien château – Grand Ecrivieu
25	Puits – Grand Ecrivieu
26	Ancienne grange – Grand Ecrivieu
27	Four banal – Grand Ecrivieu
28	Lavoir couvert - Sillins

Prescriptions graphiques

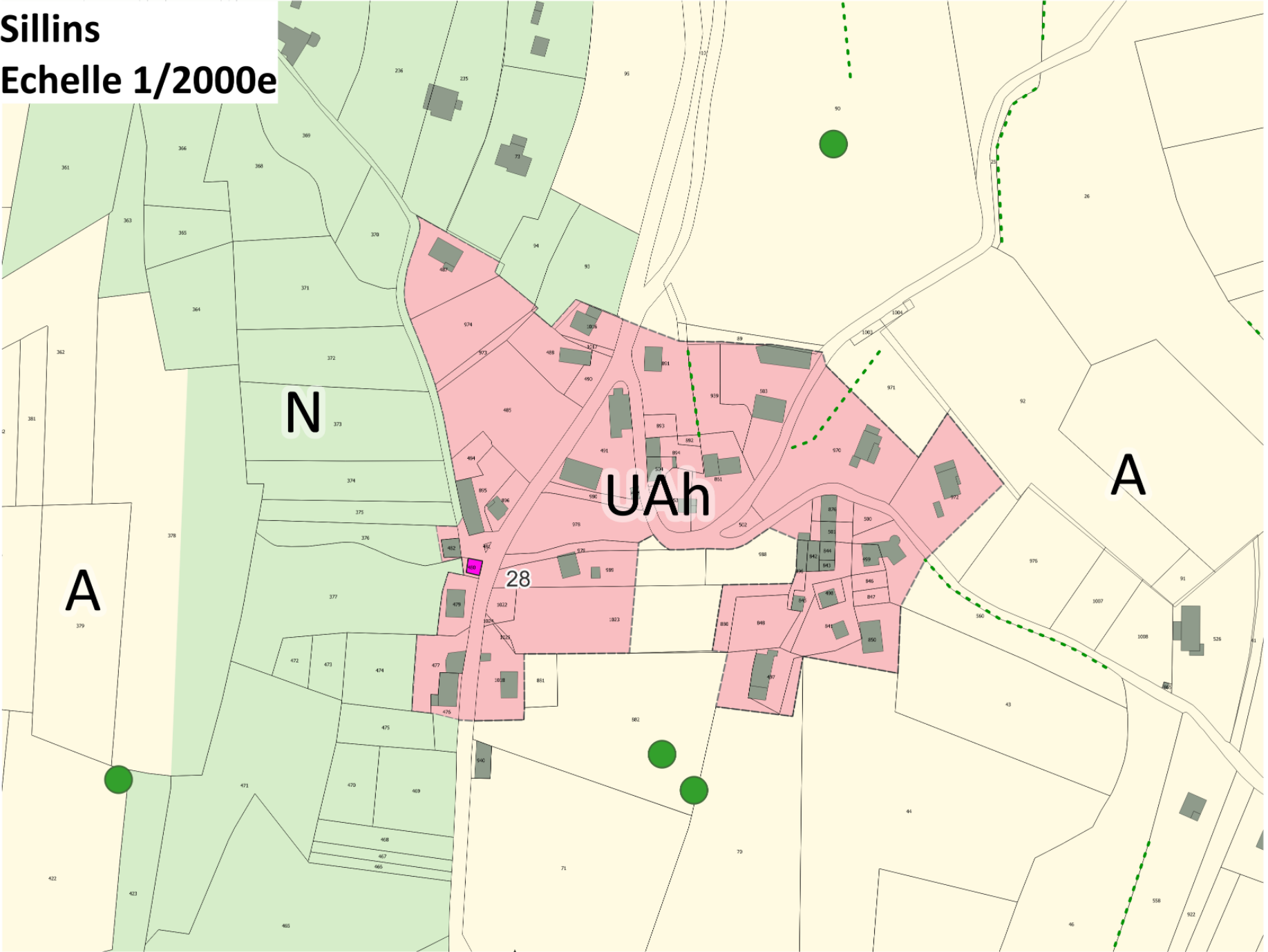
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. R 151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (art. L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide protégée (art. L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Ensemble paysager protégé (art. L 151-19 et L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment d'intérêt patrimonial protégé (art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur à constructibilité limitée liée à la présence de risques naturels (Art. R 151-31 et R 151-34 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de Mixité Sociale (art. L.151-15 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement d'arbres protégé (art L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme)
- Elément d'intérêt patrimonial protégé (art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Elément paysager protégé (art L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme)

Zonage

- UA : zone urbaine de centre ancien
- UAh : Zone urbaine de hameau ancien
- UB : zone urbaine pavillonnaire
- UC : zone urbaine destinée à la pratique du camping
- UE : zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et aux services publics
- UI : zone urbaine à vocation économique
- 1AUc : zone à urbaniser pour la pratique du camping
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle d'intérêt paysager
- Nc : zone naturelle destinée à l'extraction de matériaux
- Ner : zone naturelle destinée à l'aménagement d'une ferme photovoltaïque

Sillins

Echelle 1/2000e



Liste des bâtiments et éléments patrimoniaux protégés

(art. L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

N°	Elément identifié
1	Ancien four à pain – Les Mures
2	Ancien four à pain – Charbonod
3	Ancienne habitation – La Tuilière
4	Oratoire – La Planche
5	Calvaire en pierre – La Tour
6	Domaine - Rives
7	Belle propriété – Rives
8	Eglise – Massignieu
9	Tombes remarquables et leur enclos – Massignieu
10	Oratoire et vierge – Massignieu
11	Ancienne Mairie – Ecole – Massignieu
12	Monument aux morts – Massignieu
13	Lavoir - Massignieu
14	Muret en pierres – Massignieu
15	Ancienne grange – Massignieu
16	Fontaine Paccard – Massignieu
17	Ancienne habitation – Massignieu
18	Puits – Massignieu
19	Calvaire en bois – Crettelaz
20	Lavoir couvert – Grand Ecrivieu
21	Ancien presbytère – Grand Ecrivieu
22	Puits – Grand Ecrivieu
23	Ancienne grange – Grand Ecrivieu
24	Ancien château – Grand Ecrivieu
25	Puits – Grand Ecrivieu
26	Ancienne grange – Grand Ecrivieu
27	Four banal – Grand Ecrivieu
28	Lavoir couvert - Sillins

Prescriptions graphiques

- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. R 151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (art. L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide protégée (art. L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Ensemble paysager protégé (art. L 151-19 et L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment d'intérêt patrimonial protégé (art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur à constructibilité limitée liée à la présence de risques naturels (Art. R 151-31 et R 151-34 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de Mixité Sociale (art. L.151-15 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement d'arbres protégé (art L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme)
- Elément d'intérêt patrimonial protégé (art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Elément paysager protégé (art L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme)

Zonage

- UA : zone urbaine de centre ancien
- UAh : Zone urbaine de hameau ancien
- UB : zone urbaine pavillonnaire
- UC : zone urbaine destinée à la pratique du camping
- UE : zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et aux services publics
- UI : zone urbaine à vocation économique
- 1AUC : zone à urbaniser pour la pratique du camping
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle d'intérêt paysager
- Nc : zone naturelle destinée à l'extraction de matériaux
- Ner : zone naturelle destinée à l'aménagement d'une ferme photovoltaïque

Rives
Echelle 1/2000e

The map displays a detailed urban planning layout for the area of Rives. It features several distinct zones: a large yellow area labeled 'A' (likely agricultural or undeveloped land), a pink area labeled 'Np' (likely residential or commercial), and a blue area labeled 'N' (likely a river or water body). There are also green areas labeled '6' and '7' (likely parks or green spaces). The map includes numerous small buildings, roads, and a scale bar indicating distances from 0 to 100 meters. A north arrow is also present.

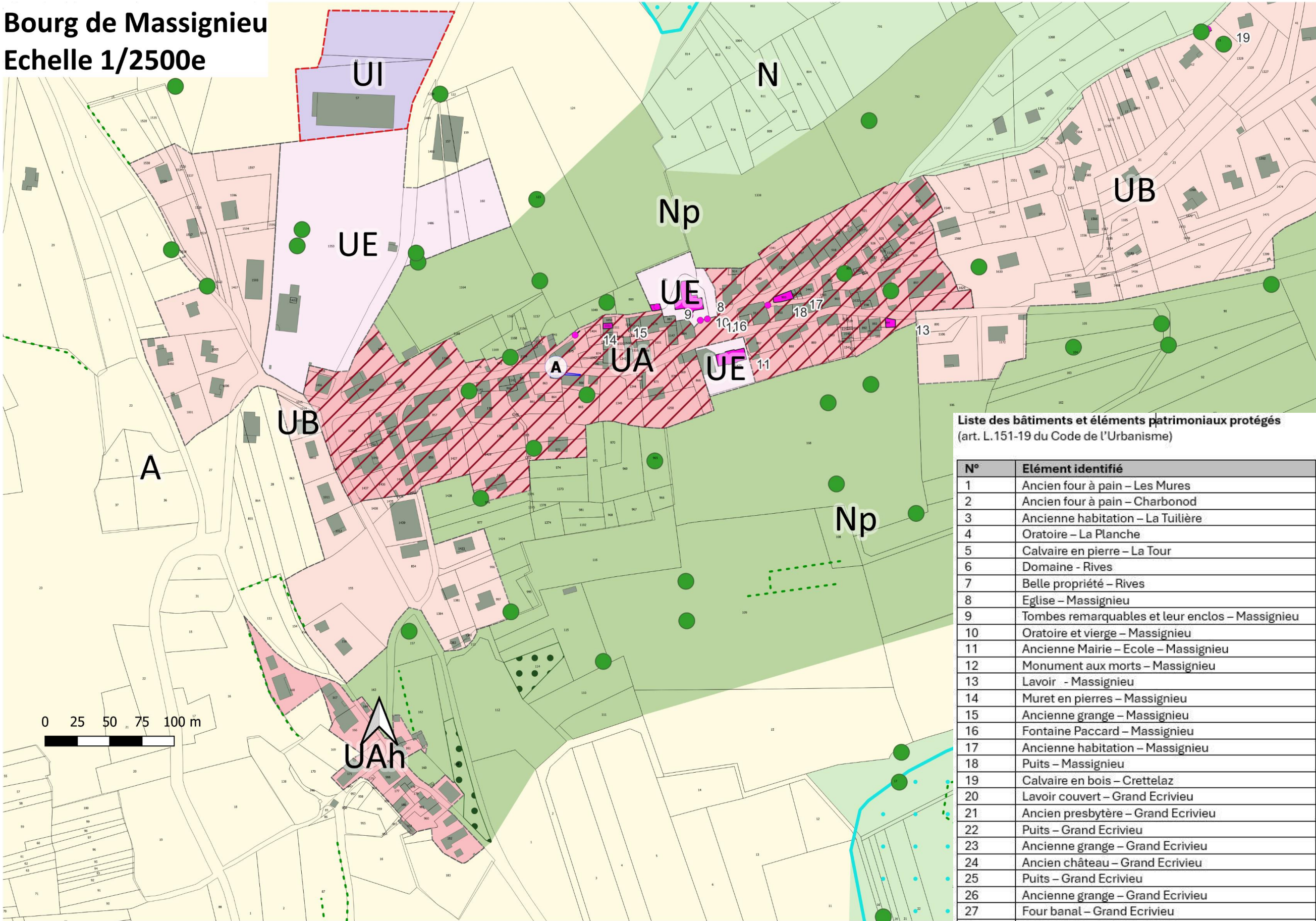
N°	Elément identifié
1	Ancien four à pain – Les Mures
2	Ancien four à pain – Charbonod
3	Ancienne habitation – La Tuilière
4	Oratoire – La Planche
5	Calvaire en pierre – La Tour
6	Domaine - Rives
7	Belle propriété – Rives
8	Eglise – Massignieu
9	Tombes remarquables et leur enclos – Massignieu
10	Oratoire et vierge – Massignieu
11	Ancienne Mairie – Ecole – Massignieu
12	Monument aux morts – Massignieu
13	Lavoir - Massignieu
14	Muret en pierres – Massignieu
15	Ancienne grange – Massignieu
16	Fontaine Paccard – Massignieu
17	Ancienne habitation – Massignieu
18	Puits – Massignieu
19	Calvaire en bois – Crettelaz
20	Lavoir couvert – Grand Ecrivieu
21	Ancien presbytère – Grand Ecrivieu
22	Puits – Grand Ecrivieu
23	Ancienne grange – Grand Ecrivieu
24	Ancien château – Grand Ecrivieu
25	Puits – Grand Ecrivieu
26	Ancienne grange – Grand Ecrivieu
27	Four banal – Grand Ecrivieu
28	Lavoir couvert - Sillins

	Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. R 151-6 du Code de l'Urbanisme))
	Emplacement réservé (art. L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
	Zone humide protégée (art. L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Ensemble paysager protégé (art. L 151-19 et L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
	Bâtiment d'intérêt patrimonial protégé (art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Secteur à constructibilité limitée liée à la présence de risques naturels (Art. R 151-31 et R 151-34 du Code de l'Urbanisme)
	Secteur de Mixité Sociale (art. L.151-15 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement d'arbres protégé (art L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme)
	Elément d'intérêt patrimonial protégé (art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
	Elément paysager protégé (art L.151-19 et 23 du Code de l'Urbanisme)

	UA : zone urbaine de centre ancien
	UAh : Zone urbaine de hameau ancien
	UB : zone urbaine pavillonnaire
	UC : zone urbaine destinée à la pratique du camping
	UE : zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et aux services publics
	UI : zone urbaine à vocation économique
	1AUc : zone à urbaniser pour la pratique du camping
	A : zone agricole
	N : zone naturelle
	Np : zone naturelle d'intérêt paysager
	Nc : zone naturelle destinée à l'extraction de matériaux
	Ner : zone naturelle destinée à l'aménagement d'une ferme photovoltaïque

Bourg de Massignieu

Echelle 1/2500e



Liste des bâtiments et éléments patrimoniaux protégés
(art. L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

N°	Elément identifié
1	Ancien four à pain – Les Mures
2	Ancien four à pain – Charbonod
3	Ancienne habitation – La Tuilière
4	Oratoire – La Planche
5	Calvaire en pierre – La Tour
6	Domaine - Rives
7	Belle propriété – Rives
8	Eglise – Massignieu
9	Tombes remarquables et leur enclos – Massignieu
10	Oratoire et vierge – Massignieu
11	Ancienne Mairie – Ecole – Massignieu
12	Monument aux morts – Massignieu
13	Lavoir - Massignieu
14	Muret en pierres – Massignieu
15	Ancienne grange – Massignieu
16	Fontaine Paccard – Massignieu
17	Ancienne habitation – Massignieu
18	Puits – Massignieu
19	Calvaire en bois – Crettelaz
20	Lavoir couvert – Grand Ecrivieu
21	Ancien presbytère – Grand Ecrivieu
22	Puits – Grand Ecrivieu
23	Ancienne grange – Grand Ecrivieu
24	Ancien château – Grand Ecrivieu
25	Puits – Grand Ecrivieu
26	Ancienne grange – Grand Ecrivieu
27	Four banal – Grand Ecrivieu
28	Lavoir couvert - Sillins

Bourg de Massignieu

Echelle 1/2500e

